



## Procès-verbal du Conseil d'UFR des Sciences de Santé

**Mardi 28 avril 2026**

**Présents** : Victorin AHOSSI, Florence BOUYER, Anaïs CARNET, David ERIMUND, Marc GARRETA, Cyprien GUILLOT, Caroline HOUTMANN, Agnès JACQUIN-PIQUES, Éric LESNIEWSKA, Marc MAYNADIÉ, Pablo ORTEGA-DEBALLON, Alexia ROULAND, Luc THOMAS.

**Via teams** : Mathieu AZCUÉ, Amandine CHIRADE, Vanessa COTTET, Laurence DUVILLARD, Philippe FAGNONI, Didier HONNART, Yamina KROUK, Davy LAROCHE, Alexandre MELOUX, Catherine VERGELY, Philippe VIGNERON, Maéva WENDREMAIRE.

**Procuration** : Katia MAZALOVIC à Pablo ORTEGA-DEBALLON.

**Excusés** : Marjolaine GEORGES, Carine HENRIOT, Maxime SAMSON, Françoise TENENBAUM.

**Absents** : Mouncef ANLI MAHADI, Justin BERNARD, Guillaume BELTRAMO, Anne-Lucie BOULANGER, Capucine CRETINON, Valentin DERANGERE, Léonard DE ALMEIDA-GIROD, Hervé DEVILLIERS, Manon FLAMAND, Loan FUMEY, Thomas FUTAULLY, Marie-Pierre GUENFOUDI, Philippe GUERIT, David GULLIER, Anaïs GOUTERON, Jean-marie HEYDEL, Gauthier HUREAU, Leelou JALOCKA, Anaïs JURAS, Céline LAURENT, Arthur MARCHAL, Laurine MARTEL, Franck MENETRIER, Julian MERAND, Marie-Catherine MORGANT, Thomas MOUILLOT, Thierry MOULIN, Romane PHILIPPOT, Andréa PESTANA, Lucie PORTERET, Nicolas ROBERT, Maxence ROULLIAT, Claire TINEL, Eva ZETOUTOU, Narcisse ZWETYENGA.

### Rappel de l'Ordre du jour modificatif n°1

- I- Approbation du compte rendu du Conseil d'UFR du 17.03.2026
- II- Informations générales – Textes
- III- Finances - *Marc GARRETA*
- IV- Pédagogie :
  - **Médecine** : Validation du procès-verbal du Comité pédagogique du 02.04.2026  
*Pr Marc MAYNADIÉ*
  - **Pharmacie** : Validation du procès-verbal du Comité pédagogique du 22.04.2026  
Validation des modifications des fiches filières  
*Pr Eric LESNIEWSKA & Catherine VERGELY*
  - **Odontologie** : Validation du procès-verbal du Comité pédagogique du 31.03.2026  
Validation des fiches filières  
*Pr Victorin AHOSSI & Dr Caroline HOUTMANN*
- V- Points divers :
  - **Lancement d'un Appel à projets pédagogiques** *Pr Eric LESNIEWSKA*
  - **Rapports d'activité du Centre du Don du corps.**
- VI- Questions des étudiants
- VII- Questions diverses

Le Pr Marc Maynadié, Doyen de l'UFR de Santé, ouvre la séance à 17H00 en visioconférence en salle R01 de l'UFR de Santé.

Une minute de silence est dédiée au Professeur Michel Wilkening qui est décédé en février dernier à Nice, à l'âge de 90 ans, entouré de ses proches. Le Professeur Wilkening avait entamé ses études de médecine à 18 ans à la Faculté de Médecine d'Alger. Reçu interne en juin 1962, il a dû quitter l'Algérie cette même année en juillet, suite à la proclamation de l'indépendance du pays ; arrivé à Marseille, il fut affecté à Dijon.

Après son service militaire à Bordeaux, il s'est orienté vers l'anesthésie-réanimation : reçu Major de sa promotion à Lyon, Michel Wilkening a contribué à la naissance de la spécialité sur notre CHU, en collaboration avec le Professeur Bernard Caillard et le Docteur Jacques Verret. Après une période de chef de travaux au Centre Leclerc où il s'intéresse à l'analgésie et aux soins palliatifs, il est nommé agrégé en 1975 puis rejoint l'Hôpital Général en 1979, à la tête du département d'anesthésie. Il y développera le SAMU à la suite du Docteur Bernard Franc, le SAMU-SMUR avec en particulier le SMUR hélicoptère, les secteurs d'anesthésie, et créera le service de réanimation chirurgicale et traumatologique. Il terminera sa carrière au département d'anesthésie du Bocage après la nomination du Professeur Marc Freysz qui lui succèdera à l'Hôpital Général en 1993. Il était en retraite depuis 2000.

#### **I- Approbation du procès-verbal du Conseil d'UFR du 17.03.2026**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité par les membres du conseil.

#### **II- Informations générales – Textes**

##### **1/Arrêté du 23 mars 2026 portant ouverture de la première session des épreuves dématérialisées donnant accès au troisième cycle des études de médecine au titre de l'année universitaire 2027-2028. NOR : SFHN2608070A**

Il fixe les modalités des épreuves :

- L'organisation de la 1<sup>ère</sup> session des épreuves dématérialisées.
- L'UFR fait parvenir au CNG pour le 31.07.26 la liste des étudiants.
- Procédure d'inscription pour les étudiants la reconnaissance des qualifications professionnelles dans un Etat membre de l'Union européenne, un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen, la Confédération suisse ou la Principauté d'Andorre au titre de l'année universitaire 2025-2026 peuvent demander à participer aux épreuves nationales.
- Mesures en cas d'empêchement pour des raisons de force majeure.
- Aménagements spécifiques pour les candidats présentant un handicap.

*Publication au JORF le 23/05/26.*

##### **2/Arrêté du 30 mars 2026 modifiant l'arrêté du 05 juillet 2024 portant organisation de la formation à la maîtrise de stage universitaire. NOR : SFHH2608940A**

Il modifie l'Art.2/ 4° concerne l'agrément.

*Publication au JORF le 02/04/26.*

##### **3/Arrêté du 3 avril 2026 portant déclaration de vacance d'emplois de maîtres de conférences des universités de médecine générale offerts à la mutation et au recrutement au titre de l'année 2026 et fixant les modalités de candidature. NOR : ESRH2608634A**

- Etat Néant pour Dijon.

*Publication au JORF le 03/04/26.*



**4/Arrêté du 3 avril 2026 portant déclaration de vacance d’emplois de maître de conférences des universités-praticien hospitalier des disciplines médicales, odontologiques et pharmaceutiques offerts à la mutation et au recrutement au titre de l’année 2026 et fixant les modalités de candidature. NOR : ESRH2609013A**

- **TITRE 1** - Liste des emplois de MCU-PH figurant en annexe 1-2
- **TITRE 2** - Mutation.
  - **Fixe les modalités**
- **TITRE 3** – Concours de recrutement
  - **Fixe les modalités**
- **TITRE 4** -Candidatures à titre étranger
  - **Fixe les modalités**

*Publication au JORF le 12/04/26.*

**5/Arrêté du 3 avril 2026 portant déclaration de vacance d’emplois de professeurs des universités de médecine générale offerts à la mutation et au recrutement au titre de l’année 2026 et fixant les modalités de candidature - NOR : ESRH2608636A**

- **TITRE 1** – Dispositions générales. Liste des 10 emplois de PU MG.
  - Bourgogne (Dijon) 5303PUMG1571
- **TITRE 2** - Mutation.
  - **Fixe les conditions**
- **TITRE 3** – Concours de recrutement-
  - **Fixe les modalités**

*Publication au JORF le 12/04/26.*

**6/Arrêté du 3 avril 2026 portant déclaration de vacance d’emplois de professeur des universités praticien hospitalier des disciplines médicales, odontologiques et pharmaceutiques offerts à la mutation et au recrutement au titre de l’année 2026 et fixant les modalités de candidature - NOR : ESRH2609014A**

- **TITRE 1** – Dispositions générales. Liste des emplois PUPH en annexe 1
  - **Pour Dijon :**

LOCALISATION DE L'EMPLOI	DISCIPLINE	OPTION	DISC H SI DIFFÉRENTE	OPTION H SI DIFFÉRENTE	N° emploi	Type de concours arrêtés
BOURGOGNE (DIJON) CHU Dijon Radiologie et imagerie médicale diagnostique et thérapeutique	4302 Radiologie et imagerie médicale				0048	Type 3
BOURGOGNE (DIJON) CHU Dijon Microbiologie agents transmissibles	4501 Bactériologie - virologie ; hygiène hospitalière (2 options)	4501 Bactériologie - virologie			0695	Type 1
BOURGOGNE (DIJON) CHU Dijon Anesthésie Réanimation Chirurgicale	4801 Anesthésiologie-réanimation et médecine péri-opératoire				0690	Type 1
BOURGOGNE (DIJON) CHU Dijon Service d'odontologie	5801 Dentisterie restauratrice, endodontie, prothèses, fonction-dysfonction, imagerie, biomatériaux				0000	Type 1
BOURGOGNE (DIJON) CHU Dijon Chirurgie Maxillo faciale, Plastique et chirurgie de la main	4201 Anatomie		5004 Chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique ; brûlologie (2 options)	5004 Chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique	1792	Type 1

- **TITRE 2** - Mutation.
  - **Fixe les conditions**
- **TITRE 3** – Concours de recrutement-
  - **Fixe les modalités**

*Publication au JORF le 12/04/26.*



**7/Arrêté du 7 avril 2026 modifiant l'arrêté du 2 septembre 2015 relatif au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute. NOR : SFHH2609496A**

➤ Modifie les dispositions de l'art. 27 : conditions d'admission en institut de formation masso-kinésithérapie et bénéficie d'une dispense partielle de scolarité pour l'obtention du DE, sous réserve de réussite à des épreuves de sélection. Elles sont applicables aux procédures d'admission en 2026, 2027 et 2028.

Publication au JORF le 09/04/26.

**8/Arrêté du 17 avril 2026 modifiant l'arrêté du 3 avril 2026 portant déclaration de vacance d'emplois de maître de conférences des universités-praticien hospitalier des disciplines médicales, odontologiques et pharmaceutiques offerts à la mutation et au recrutement au titre de l'année 2026 et fixant les modalités de candidature.**

NOR : ESRH2610364A

**Art. 1<sup>er</sup>** : La liste des emplois vacants ou susceptibles d'être vacants de maître de conférences des universités praticien hospitalier des disciplines médicales, odontologiques et pharmaceutiques figurant en annexe I de l'arrêté du 3 avril 2026 susvisé est modifiée ainsi qu'il suit :

➤ Les lignes :

LOCALISATION DE L'EMPLOI	DISCIPLINE	OPTION	DISC H SI DIFFERENTE	OPTION H SI DIFFERENTE	N° emploi	TYPE DE CONCOURS
BOURGOGNE (DIJON) CHU Dijon Service de biochimie	82 Personnels enseignants et hospitaliers de pharmacie en sciences biologiques, fondamentales et cliniques				1792	Type 1

➤ Remplacés par :

LOCALISATION DE L'EMPLOI	DISCIPLINE	OPTION	DISC H SI DIFFERENTE	OPTION H SI DIFFERENTE	N° emploi	TYPE DE CONCOURS
BOURGOGNE (DIJON) CHU Dijon Service de biochimie	4401 Biochimie et biologie moléculaire				1792	Type 1

➤ Le tableau en annexe 2 est remplacé par celui-ci :



DISCIPLINE	Type 1	Type 2	Total général
4201 Anatomie	5		5
4203 Anatomie et cytologie pathologiques	2		2
4301 Biophysique et médecine nucléaire	3		3
4302 Radiologie et imagerie médicale	5	1	6
4401 Biochimie et biologie moléculaire	3		3
4402 Physiologie	4		4
4403 Biologie cellulaire	3		3
4404 Nutrition	4		4
4501 Bactériologie - virologie ; hygiène hospitalière (2 options)	5		5
4502 Parasitologie et mycologie	3		3
4503 Maladies infectieuses ; maladies tropicales (2 options)	3	1	4
4601 Epidémiologie, économie de la santé et prévention	4		4
4603 Médecine légale et droit de la santé	1		1
4604 Biostatistiques, informatique médicale et technologies de communication	5		5
4605 Médecine palliative	1		1
4701 Hématologie ; transfusion (2 options)	8		8
4702 Cancérologie ; radiothérapie (2 options)	6		6
4703 Immunologie	2		2



DISCIPLINE	Type 1	Type 2	Total général
4704 Génétique	3		3
4801 Anesthésiologie-réanimation et médecine péri-opératoire	3		3
4802 Médecine intensive-réanimation	3		3
4803 Pharmacologie fondamentale ; pharmacologie clinique ; addictologie (3 options)	2		2
4804 Thérapeutique-médecine de la douleur ; addictologie (2 options)	3		3
4805 Médecine d'urgence	4		4
4901 Neurologie	7		7
4902 Neurochirurgie	2		2
4903 Psychiatrie d'adultes ; addictologie (2 options)	3		3
4904 Pédiopsychiatrie ; addictologie (2 options)	2		2
4905 Médecine physique et de réadaptation	3		3
5001 Rhumatologie	1		1
5002 Chirurgie orthopédique et traumatologique	4		4
5003 Dermato-vénérologie	1		1
5004 Chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique ; brûlologie (2 options)	1		1
5101 Pneumologie ; addictologie (2 options)	4	1	5
5102 Cardiologie	4		4
5103 Chirurgie thoracique et cardio-vasculaire	2		2
5104 Chirurgie vasculaire ; médecine vasculaire (2 options)	3		3
5201 Gastroentérologie ; hépatologie ; addictologie (3 options)	6		6
5202 Chirurgie viscérale et digestive	6		6
5203 Néphrologie	5		5
5204 Urologie	2		2
5301 Médecine interne ; addictologie (2 options)	7		7
5401 Pédiatrie	9		9
5402 Chirurgie infantile	4		4
5403 Gynécologie-obstétrique ; gynécologie médicale (2 options)	5		5
5404 Endocrinologie, diabète et maladies métaboliques ; gynécologie médicale (2 options)	3		3
5405 Biologie et médecine du développement et de la reproduction ; gynécologie médicale (2 options)	2		2
5501 Oto-rhino-laryngologie	3		3
5503 Chirurgie maxillo-faciale et stomatologie	2		2



5601 Odontologie pédiatrique et orthopédie dento-faciale	9		9
5602 Prévention, épidémiologie, économie de la santé, odontologie légale	4		4
5701 Chirurgie orale ; parodontologie ; biologie orale	3		3
5801 Dentisterie restauratrice, endodontie, prothèses, fonction-dysfonction, imagerie, biomatériaux	11		11
80 Personnels enseignants et hospitaliers de pharmacie en sciences physico-chimiques et ingénierie appliquée à la santé	5		5
81 Personnels enseignants et hospitaliers de pharmacie en sciences du médicament et des autres produits de santé	8		8

DISCIPLINE	Type 1	Type 2	Total général
82 Personnels enseignants et hospitaliers de pharmacie en sciences biologiques, fondamentales et cliniques	10		10
<b>Total général</b>	<b>226</b>	<b>3</b>	<b>229</b>

- Les délais sont fixés à 8 jours suivant la date de publication du présent arrêté au Journal officiel pour les emplois mentionnés ci-dessus.

Publication au JORF le 22/04/26.

**9/Arrêté du 17 avril 2026 modifiant l'arrêté du 3 avril 2026 portant déclaration de vacance d'emplois de professeur des universités-praticien hospitalier des disciplines médicales, odontologiques et pharmaceutiques offerts à la mutation et au recrutement au titre de l'année 2026 et fixant les modalités de candidature-**

NOR : ESRH2610366A

**Art. 1er.** – La liste des emplois vacants et susceptibles d'être vacants de professeur des universités-praticien hospitalier des disciplines médicales, odontologiques et pharmaceutiques figurant en annexe I de l'arrêté du 3 avril 2026 susvisé est modifiée ainsi qu'il suit :

LOCALISATION DE L'EMPLOI	DISCIPLINE	OPTION	DISC H SI DIFFÉRENTE	OPTION H SI DIFFÉRENTE	N° EMPLOI	TYPE DE CONCOURS
BOURGOGNE (DIJON) CHU Dijon Radiologie et imagerie médicale diagnostique et thérapeutique	4302 Radiologie et imagerie médicale				0048	Type 3

Remplacées par :

BOURGOGNE (DIJON) CHU Dijon Radiologie et imagerie médicale diagnostique et thérapeutique	4302 Radiologie et imagerie médicale				0060	Type 1
---	--------------------------------------	--	--	--	------	--------

**Art. 2.** – Le tableau figurant en annexe II de l’arrêté du 3 avril 2026 susvisé est remplacé par le tableau suivant :

DISCIPLINES	Type 1	Type 1 ou 3	Type 2	Type 3	Type 4	Type 5	Total général
4201 Anatomie	6						6
4202 Histologie, embryologie, et cytogénétique	2						2
4203 Anatomie et cytologie pathologiques	2						2
4301 Biophysique et médecine nucléaire	1		1		1		3
4302 Radiologie et imagerie médicale	11						11
4401 Biochimie et biologie moléculaire	1				1		2
4402 Physiologie	8						8
4403 Biologie cellulaire	1						1
4404 Nutrition	1			1			2
4501 Bactériologie - virologie ; hygiène hospitalière (2 options)	6		1	1			8
4502 Parasitologie et mycologie	1				1		2
4503 Maladies infectieuses ; maladies tropicales (2 options)	6						6
4601 Epidémiologie, économie de la santé et prévention	4						4
4602 Médecine et santé au travail	1						1
4603 Médecine légale et droit de la santé	3						3
4604 Biostatistiques, informatique médicale et technologies de communication	2			1			3
4605 Médecine palliative	1						1
4701 Hématologie ; transfusion (2 options)	5	1					6
4702 Cancérologie ; radiothérapie (2 options)	7				1		8
4703 Immunologie	3			1			4
4704 Génétique	1						1
4801 Anesthésiologie-réanimation et médecine péri-opératoire	6	1		2			9
4802 Médecine intensive-réanimation	2	1					3
4803 Pharmacologie fondamentale ; pharmacologie clinique ; addictologie (3 options)	6						6
4805 Médecine d’urgence	3						3
4901 Neurologie	5						5
4902 Neurochirurgie	6	1					7
4903 Psychiatrie d’adultes ; addictologie (2 options)	8			1			9



DISCIPLINES	Type 1	Type 1 ou 3	Type 2	Type 3	Type 4	Type 5	Total général
4904 Pédiopsychiatrie ; addictologie (2 options)	3			1			4
4905 Médecine physique et de réadaptation	2			1			3
5001 Rhumatologie	2						2
5002 Chirurgie orthopédique et traumatologique	2						2
5003 Dermato-vénérologie	4						4
5004 Chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique ; brûlologie (2 options)	4						4
5101 Pneumologie ; addictologie (2 options)	2						2
5102 Cardiologie	9						9
5103 Chirurgie thoracique et cardio-vasculaire	2						2
5104 Chirurgie vasculaire ; médecine vasculaire (2 options)	3						3
5201 Gastroentérologie ; hépatologie ; addictologie (3 options)	7						7
5202 Chirurgie viscérale et digestive	6			1			7
5203 Néphrologie	4						4
5204 Urologie	3						3
5301 Médecine interne ; addictologie (2 options)	3						3
5304 Gériatrie	4						4
5401 Pédiatrie	15	2		1			18
5402 Chirurgie infantile	4						4
5403 Gynécologie-obstétrique ; gynécologie médicale (2 options)	9						9
5404 Endocrinologie, diabète et maladies métaboliques ; gynécologie médicale (2 options)	2						2
5405 Biologie et médecine du développement et de la reproduction ; gynécologie médicale (2 options)	3						3
5501 Oto-rhino-laryngologie	3						3
5502 Ophtalmologie	4						4
5503 Chirurgie maxillo-faciale et stomatologie	4						4
5601 Odontologie pédiatrique et orthopédie dento-faciale	4						4
5602 Prévention, épidémiologie, économie de la santé, odontologie légale	2						2
5701 Chirurgie orale ; parodontologie ; biologie orale	5						5
5801 Dentisterie restauratrice, endodontie, prothèses, fonction-dysfonction, imagerie, biomatériaux	10						10
80 Personnels enseignants et hospitaliers de pharmacie en sciences physico-chimiques et ingénierie appliquée à la santé	2						2
81 Personnels enseignants et hospitaliers de pharmacie en sciences du médicament et des autres produits de santé	11						11
82 Personnels enseignants et hospitaliers de pharmacie en sciences biologiques, fondamentales et cliniques	3				2	1	6
<b>Total général</b>	<b>250</b>	<b>6</b>	<b>2</b>	<b>11</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>276</b>

- Les délais sont fixés à 8 jours suivant la date de publication du présent arrêté au Journal officiel pour les emplois mentionnés ci-dessus.

Publication au JORF le 22/04/26.

**10/ Arrêté du 21 avril 2026 portant répartition des postes offerts au concours d'internat en odontologie à titre européen au titre de l'année universitaire 2026-2027- NOR : SFHH2607671A**

**Art. 1<sup>er</sup>**- le nombre de postes offerts au concours d'internat en odontologie à titre européen au titre de l'année universitaire 2026-2027 est fixé par spécialité, inter-région et centre hospitalier universitaire selon la répartition prévue en annexes I et II.

- **ANNEXE 1 - RÉPARTITION DES POSTES OFFERTS POUR LE DES D'ORTHOPÉDIE DENTO-FACIALE ET POUR LE DES DE MÉDECINE BUCCO-DENTAIRE AU CONCOURS D'INTERNAT EN ODONTOLOGIE À TITRE EUROPÉEN AU TITRE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2026-2027**

Interrégions et CHU	Médecine bucco-dentaire	Orthopédie dento-faciale
Nord-Est	0	2
Nancy	0	2

- **ANNEXE 2 - RÉPARTITION DES POSTES OFFERTS POUR LE DES DE CHIRURGIE ORALE AU CONCOURS D'INTERNAT EN ODONTOLOGIE À TITRE EUROPÉEN AU TITRE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2026-2027**

Interrégions et CHU	Chirurgie orale (filiale odontologique)
Nord-Est	1
Nancy	1

Publication au JORF le 24/04/26.

**11/Arrêté du 21 avril 2026 portant répartition des postes offerts au concours national d'internat en odontologie au titre de l'année universitaire 2026-2027 - NOR : SFHH2607670A**

**Art. 1er.** – En application de l'article R. 634-5 du code de l'éducation, le nombre de postes offerts au concours national d'internat en odontologie au titre de l'année universitaire 2026-2027 est fixé par spécialité, inter région et centre hospitalier universitaire selon la répartition prévue en annexes I et II.

- **ANNEXE 1 - RÉPARTITION DES POSTES OFFERTS POUR LE DES D'ORTHOPÉDIE DENTO-FACIALE ET POUR LE DES DE MÉDECINE BUCCO-DENTAIRE AU CONCOURS NATIONAL D'INTERNAT EN ODONTOLOGIE AU TITRE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2026-2027.**  
Etat Néant pour Dijon.
- **ANNEXE 2 - RÉPARTITION DES POSTES OFFERTS POUR LE DES DE CHIRURGIE ORALE AU CONCOURS NATIONAL D'INTERNAT EN ODONTOLOGIE AU TITRE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2026-2027.**

Interrégions et CHU	Chirurgie orale
Nord-Est	10
Nancy	2
Reims	3
Strasbourg	1
Besançon	2
Dijon	2

Publication au JORF le 24/04/26.



**12/LOI no 2026-247 du 7 avril 2026 relative aux missions des professionnels de santé, vétérinaires, psychothérapeutes et psychologues des services d'incendie et de secours (1)- NOR : SFHX2508281L**

**Art. 1<sup>er</sup>** : Après le chapitre II du titre II du livre VII du code de la sécurité intérieure, il est inséré un chapitre II bis ainsi rédigé.

**CHAPITRE II BIS** « PROFESSIONNELS DE SANTÉ, VÉTÉRINAIRES, PSYCHOTHÉRAPEUTES ET PSYCHOLOGUES DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS.

**Art. 1<sup>er</sup>** : Il décrit les missions professionnelles des médecins, des pharmaciens, des infirmiers, des psychothérapeutes, des psychologues, des vétérinaires et des cadres de santé, de sapeurs-pompiers.

Les autres professionnels de santé peuvent être engagés en qualité d'experts de sapeurs-pompiers afin de participer aux missions de la sous-direction santé des services d'incendie et de secours, dans la limite et le respect de leurs règles professionnelles.

**Art. 3** : La présente loi est applicable aux personnels de santé civils de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris et du bataillon de marins-pompiers de Marseille.

*Publication au JORF le 08/04/26.*

🔔 L'instauration de la **4<sup>ème</sup> année de Médecine Générale pour les Docteurs juniors** risque de créer une pénurie de places de stage pour les internes. Une partie de leur formation devra donc se dérouler dans des services hospitaliers. Pour accueillir ces étudiants dans un cadre de formation réglementaire, chaque terrain de stage doit obtenir **un agrément spécifique et obligatoire**. Mme Anne PERRIN-LOUVRIER, chargée de mission stages à l'UFR, a transmis les dossiers d'agrément aux organismes intéressés. **Ceux-ci doivent les lui retourner complétés avant le 25/05/2026.**

🔔 **Les Epreuves du concours PASS-LAS** se sont bien déroulées. Ce format va être revu pour une mise en place 2027-2028 avec la nouvelle réforme. Une réflexion doit se faire également avec les responsables du 1<sup>er</sup> cycle.

### III. FINANCES

M. Garreta présente les points inscrits à l'ordre du jour pour vote du Conseil :

**1. Cotisation d'adhésion de la faculté à la Conférence des doyennes et des doyens de médecine, pour l'année 2026 : 3 000,00 €.**

**DÉPENSES : 3 000,00 €**

**2. Cotisation Cotisation RA d'adhésion de la faculté à la Conférence des doyennes et des doyens de médecine, pour l'année 2026 : 400 €.**

**DÉPENSES : 400,00 €**

**3. Cotisation CONFERENCE NATIONALE DES ENSEIGNANTS MAÏEUTIQUE - CNEMa - Adhésion annuelle 2026**

**DÉPENSES : 600,00 €**

**4. Sortie d'inventaire d'un réfrigérateur LIEBHERR n°15 017629**

**PAS D'INCIDENCE FINANCIÈRE**

**5. Cotisation annuelle à la Conférence des doyens d'Odontologie : 700,20 €**

**DÉPENSES : 700,20 €**

Les membres du conseil valident les points à l'unanimité.

### VIII- Pédagogie :

- **Odontologie :** Validation du procès-verbal du Comité pédagogique du 31.03.2026 (*cf annexes*)  
Validations des fiches filières

Le Pr AHOSSI présente l'ordre du jour du Procès-verbal :

#### I. Validation maquette 2026-2027

- **Un travail d'adaptation** sur les différentes maquettes d'enseignements se réalise depuis l'an dernier afin d'éviter les redondances dans les UE.
- **Intégration de cours d'ergonomie :** dispensés aux étudiants afin qu'ils gardent des postures adéquates pendant le travail afin prévenir des troubles musculo-squelettiques. L'enseignement commencera en 2<sup>ème</sup> année dès la prise en main du simulateur avec M. Pascal BRIOT. Un rattrapage pour les promotions de 2023, 2024 et 2025 est prévu également.

#### II. Validation des méthodes de Contrôle de Connaissances

- **Validation uniforme de la clinique :** ce point a pris du temps lors du comité notamment pour déterminer :
  - Nombre d'évaluations : 1 x par an avec plusieurs phases de contrôle continu
  - Notes des méthodes de validations
  - Uniformisation des méthodes de validations

🌀 **Difficultés rencontrées :** au 1er semestre, certains étudiants avaient omis de faire signer leurs portfolios. Sanctionnés d'un blâme, ils ont néanmoins obtenu la note de 10 au 1<sup>er</sup> semestre. Cette expérience leur a servi de leçon pour le 2e semestre.

#### III. CSCT

Présentation du tableau de répartition écrit et oral :

**Dates :**

**Ecrit : jeudi 7 mai 9h30**  
**Oraux : Lundi 11 et mardi 12**

jour 1					jour 2				
Etudiant	jury 1		jury 2		Etudiant	jury 1		jury 2	
	préparations	passage	préparation	passage		préparations	passage	préparation	passage
1	8h30	8h45	9h20	9h35	15	8h30	8h45	9h20	9h35
2	9h00	9h15	9h50	10h05	16	9h00	9h15	9h50	10h05
3	9h30	9h45	10h20	10h35	17	9h30	9h45	10h20	10h35
4	10h00	10h15	10h50	11h05	18	10h00	10h15	10h50	11h05
pause 15min					pause 15min				
5	10h45	11h00	11h35	11h50	19	10h45	11h00	11h35	11h50
6	11h15	11h45	12h05	12h20	20	11h15	11h45	12h05	12h20
7	11h45	12h00	12h35	12h50	21	11h45	12h00	12h35	12h50
8	12h15	12h30	13h05	13h50	22	12h15	12h30	13h05	13h50
10	14h00	14h15	14h50	15h05	23	14h00	14h15	14h50	15h05
11	14h30	14h45	15h20	15h35	24	14h30	14h45	15h20	15h35
12	15h00	15h30	15h50	16h05	25	15h00	15h30	15h50	16h05
13	15h30	15h45	16h20	16h35	26	15h30	15h45	16h20	16h35
14	16h00	16h15	16h50	17h05	27	16h00	16h15	16h50	17h05

#### IV. DIVERS

Une visite de Nevers a eu lieu avec les étudiants. Ils ont reçu un très bon accueil. La visite était très bien organisée : hôpital, circuit patient, urgences, terrains, dortoirs. Les étudiants ont rencontré leurs élus, suivi d'une projection d'un film sur la vie dans la région.

##### *Discussion sur les stages en périphérie :*

- Mme TENNEBAUM a confirmé à M. le Doyen qu'il n'existe pas de financement de la région. Le Conseil régional ne finance pas les déplacements des étudiants.
- De l'aide serait prévu de la part de l'URPS.
- Lors de la visite à Nevers, les élus ont été attentifs aux besoins de logement d'accueil.
- NEVERS/Gratuité des logements pour les étudiants : beaucoup n'y ont pas accès car les revenus des parents sont pris en charge. Donc le nombre d'étudiants sera égal au nombre de logement.
- Mme LONGCHAMP a indiqué qu'une aide sur les frais de déplacements + logements peut être possible du CHU Dijon si + de 15 km

Le procès-verbal est validé à l'unanimité ainsi que les fiches filières transmises en annexe.

- **Médecine :** Validation du procès-verbal du Comité pédagogique du 02.04.2026 (Cf annexe)

Le Pr MAYNADIE présente les points évoqués lors du comité pédagogique :

##### **I. Proposition UE recherche : méthodes d'analyses morphologiques et moléculaires des cellules des tissus et des fluides**

Le Pr MARTIN a proposé de remettre en place une UE de recherche intégrant les évolutions morphologiques (pathologie numérique, computationnelle, IA, transcriptomique spatiale) et moléculaires (NGS, CGP, GEP) pour permettre la validation d'un M1 pour les étudiants en Médecine et les internes qui souhaitent s'engager dans ce parcours. Cette UE s'adresse aux P3 sous forme de module optionnel qui sera intégré en M1 Santé.

La mise en place est prévue en septembre 2026.

##### **II. Retour d'expérience des étudiants sur la formation de DFGSM2 / DFGSM3 : bilan et propositions d'ajustements pédagogiques.**

Cette étude était destinée à alimenter les réflexions sur le sujet lancé par le Pr ORTEGA-DEBALLON sur les ressentis des étudiants en médecine sur leur formation. Le Pr DENIMAL a rapporté les réponses des étudiants aux 24 questions sur cette étude menée du 04 au 23/03/26.

Un bilan de cette enquête :

- ✚ Organisation du temps de formation en DFGSM2 : déséquilibre du volume de connaissances entre les semestres 3 et 4.
  - Proposition d'action 1 : définir avec les responsables d'UE de PC2 une répartition plus homogène entre les 2 semestres. Objectif pour 2027-2028
- ✚ Modalités d'enseignement en DFGSM2 :
  - Proposition d'action 2 : réduire le volume des CM réalisés en présentiel. Objectif : - 30 % de CM en 2026-27.
  - Proposition d'action 3 : proposer davantage de supports variés en substitution à la baisse du volume de CM en présentiel



- ✚ Renforcement de la pédagogie inversée (situations pratiques, séminaires) :
  - Proposition d'action 4 : réaliser davantage de séances d'utilisation des connaissances préalablement travaillées : séminaires en présentiel, exercices, discussions...
  
- ✚ Renforcement de l'auto-évaluation :
  - Proposition d'action 5 : proposer davantage de modalités d'auto-évaluation au cours de l'enseignement ou en autonomie

La mise en place est souhaitée pour la rentrée 2027 pour la 1<sup>ère</sup> année. Cela devra se suivre : 2028 : 2<sup>e</sup> année et 2029 : 3<sup>ème</sup> année.

### **III. Restitution du groupe de réflexion « usage de l'IA dans les travaux académiques »**

La présentation a été faite par le Pr Delphine HUDRY qui a une expérience et un intérêt pour ce type d'outil.

Un groupe de réflexion a été mis en place :

Médecine : Lucie Amoureux, Damien Denimal, Pablo Ortega-Deballon

Pharmacie : Catherine Vergely, Mathieu Guerriaud

Odontologie : Caroline Houtmann

Maïeutique : Elisa Monet, Mathieu Azcue, Tiffanie Wauthier

Métiers de la rééducation : Davy Laroche

Campus paramédical : Yamina Krouk

Consultés : Alexis de Rougemont (VP Stratégie Numérique et IA), Alexandre Fournier (PNR), Magali Sabio (Projet CAIRE)

Plusieurs décisions ont été prises notamment celle de ne pas ajouter une charte spécifique à l'UFR Santé sur l'utilisation de l'IA, car chaque niveau dispose déjà de la sienne. Multiplier les chartes risque de créer une confusion sur celle à appliquer.

L'enjeu principal reste la déclaration par l'utilisateur de l'IA. Cette mesure cible en particulier les étudiants, à travers un modèle de déclaration sur l'honneur à intégrer dans la thèse de médecine, la thèse d'exercice ou le mémoire de fin d'études. Ce modèle de déclaration suit la formule : « Je déclare, en connaissance de mes responsabilités, etc... »

L'objectif est également d'aider les enseignants à se former et à utiliser les outils de l'intelligence artificielle.

### **IV. Scolarité : vote des périodes de stage du second cycle**

M.VIGNERON a pu fixer des dates identiques pour les stages pour les 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année ce qui simplifie l'organisation. La mise en place sera la rentrée prochaine.

Le Procès-verbal est validé à l'unanimité par les membres du conseil.

- **Pharmacie :** Validation du procès-verbal du Comité pédagogique du 22.04.2026 (*cf annexe*)  
Validation des modifications des fiches filières

Le Pr Lesniewska présente les différents points du comité pédagogique :


### 1. Informations générales

- **Médecine douce :** Il a été demandé aux facultés de Pharmacie de ne pas enseigner l'homéopathie dans la formation initiale.
- **EREES/1<sup>ère</sup> année de médecine :** réforme prévue pour la rentrée 2027. En attente d'informations.
- **Information sur la gestion des PADHUE :** il existe un dossier de demande d'autorisation d'exercice après avoir exercé sur le territoire national pendant au moins deux ans en équivalent temps plein.  
Pas de demande à l'UFR de Dijon.
- **R3C :** Les textes sont parus mais un changement est déjà demandé soit 2 stages au lieu de 3 stages.
- **Portfolio :** une nouvelle version sortira fin avril par l'UNESS.
- **DES Industrie :** il est possible de s'inscrire en DES en pharmacie + master ou en école de commerce ou en école d'ingénieur.
- **DES IPR Filière innovation pharmaceutique et recherche :** La formation aura une durée de 2 ans.
- **Révision des Fiches d'UE et Filière**  
Des discussions ont eu lieu pendant le comité afin de pouvoir finaliser les modifications.
- **Formation ZOTERO**  
Cette formation avait été mise en place sur la base de bénévolat des enseignants et du volontariat des étudiants, en novembre dernier. Un questionnaire de satisfaction ainsi que les résultats ont été présentés.

Le prochain comité pédagogique aura lieu le 13 mai 2016.

☞ Une discussion s'engage concernant les PADHUE :

- Le Dr HONNART prend la parole sur les PADHUE. En tant que conseiller national de l'Ordre des médecins, il siège au sein des commissions nationales d'autorisation d'exercice. Il souhaite souligner qu'environ 70 % des anesthésistes originaires d'Afrique du Nord, notamment de Tunisie, viennent exercer en France. Le niveau est très bon et ils réussissent les épreuves, mais leurs présences génèrent une concurrence pour les internes en formation, en réduisant le nombre d'accès aux interventions.
- En Pharmacie, ce problème ne se pose pas car les études sont différentes. Les étudiants partent plutôt en Suisse.

 Des demandes de modification du PV ont été faites en amont du conseil UFR, à sa diffusion :

➤ **Pages 2**

**M. SCHMITT** : « présent » au lieu d'« absent »

**M. MELOUX** :

- Ajout Page 4 : « Mr MÉLOUX rappelle que depuis la rentrée 2025, 30 HETD d'enseignements à la Transition Écologique pour un Développement Soutenable (TEDS) dans la formation de tous les étudiants de premier cycle sont obligatoires. Cette formation doit faire l'objet d'une certification représentant 3 ECTS. »

**M. BOUYER**

- Page 4 :
- « M. BOUYER souhaiterait rajouter 2h de CM à l'UE BPC de DFGSP2, afin de compenser les 2h qu'il effectuait en PASS sur le pH, et qui ne sont plus réalisées en 1ère année. Il souhaite faire remonter au Doyen cette information, et comprendre le refus qui lui a été fait d'effectuer ces heures en PASS. Mme VERGELY lui a indiqué que l'évolution des contenus en PASS ne peut pas se traduire par un report automatique d'heures dans les UE des années suivantes. Il est difficile d'augmenter le volume horaire global de l'UE BPC qui est déjà de 42,5 h. Il est en revanche possible d'intégrer ces éléments dans le volume existant, afin d'éviter un ajout d'heures. Cela peut passer par des changements des répartitions entre TP, ED et CM.»
- Remplacer Par :
- "M. BOUYER souhaiterait rajouter 2h de CM à l'UE BPC de DFGSP2 pour traiter le pH et ainsi compenser les 2h qui étaient consacrées initialement par un collègue en PASS pour traiter ce thème, mais qui ne sont plus réalisées depuis plusieurs années.  
M. BOUYER avait déjà alerté M. le Doyen à ce sujet et il s'était engagé à ce que cet enseignement soit remis en PASS.  
Mme VERGELY lui a indiqué que l'évolution des contenus en PASS ne peut pas se traduire par un report automatique d'heures dans les UE des années suivantes. Il est difficile d'augmenter le volume horaire global de l'UE BPC qui est déjà de 42,5 h. Il est en revanche possible d'intégrer ces éléments dans le volume existant, afin d'éviter un ajout d'heures. Cela peut passer par des changements des répartitions entre TP, ED et CM."

 Une discussion s'engage :

- Mme BOUYER expose la demande de M. BOUYER : la PH dans l'UE de biophysique qui fait partie du programme de PASS a été retirée il y a 2 ou 3ans. La raison n'est pas connue. La notion du PH est fondamentale pour les pharmaciens.

Réponse du Doyen :

- Invite M. BOUYER à participer aux réunions de discussions sur la construction de la 1<sup>ère</sup> année 2027.  
➤ Invite M. BOUYER à contacter M. Paul WALKER pour connaître la raison de la suppression de ce cours

## **M. SCHMITT**

- **Fiche filière** DFAPI2 (en annexes)
- **Fiche filière** DFASP2 PH5 INT Fiche filière 2026-27 (en annexes)

### *Remarques :*

- *Le Procès-verbal a été reçu la veille du conseil UFR, le délai est trop court pour la vérification. La programmation des Comités Pédagogiques de Pharmacie est trop rapprochée du conseil UFR.*

*En réponse : Les modifications ont été discutées ensemble lors du comité pédagogique de Pharmacie. Les fiches ont été transmises il y a plus d'un mois et n'ont été retransmises que la veille du comité pour modifications. Les modifications sont mineures. Des délais doivent être respectés pour validation en CFVU. Le décalage doit être en effet plus important.*

*Le Doyen demande de programmer les CPP plus tôt avant les conseils UFR dans le calendrier de l'an prochain.*

*Le procès-verbal est validé avec les modifications (cf annexe)*

*Les fiches filières sont accordées avec les modifications apportées (cf annexe)*

## **IX- Points divers :**

- **Lancement d'un Appel à projets pédagogiques** *Pr Eric LENIEWSKA*

M. le Doyen souhaite relancer les appels à projet a but pédagogique. L'UFR dispose d'une enveloppe financière de 50000€. Après discussions, le Doyen propose :

- Date limite : 15/06/2026
- Lieu de réception : secrétariat du Doyen
- Etude et sélection des dossiers : réunion du bureau
- Projet : na pas excéder 15 000€
- Réponse donnée : 02/06/2026
- Mise en place : 09/2026

M. le Doyen demande aux membres du conseil de diffusion cette information.

- **Rapports d'activité du Centre du Don du corps** (cf en annexe)

Le Pr CHEYNEL a transmis les rapports d'activités du centre du don du corps pour les années 2024 et 2025.

Après présentation des documents aux membres du conseil, il est constaté que le centre est très actif, soit 55 corps pour 2024 et 52 pour 2025.

Les bilans d'activités sont validés à l'unanimité par les membres du conseil.

## **XII- Questions des étudiants**

Néant.

## **XIII- Questions diverses**

RAPPEL du Doyen :

- Réception des dossiers « Projets pédagogiques » : avant le 15/06.

- Envoi des dossiers d'agrément de stage pour recevoir les étudiants de 4<sup>ème</sup> année de MG.

L'ordre du jour étant épuisé, le Doyen lève la séance à 18H40.

## **ANNEXES**